

RÈGLES ET RÉGLEMENTS
DE LA
SOCIÉTÉ BIENVEILLANTE
DE QUEBEC,

ADOPTÉS A UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE TENUE A
L'HOTEL BLANCHARD LE 5 NOVEMBRE 1857, ET
APPROUVÉS PAR LA COUR SUPÉRIEURE LE 2
MARS 1858, AVEC LES FORMULES DE CER-
TIFICATS, LA LISTE DES FONDATEURS,
DES OFFICIERS ET DES MEMBRES
ACTUELS DE CETTE SOCIÉTÉ,
ETC., ETC., ETC.

ÉTABLIE EN 1789.

INCORPORÉE PAR ACTES, { GEO. 3. CHAP. 17.
16. VIC. CHAP. 63.
18. VIC. CHAP. 232.

QUÉBEC:

Imprimé par ordre de la Société,

PAR E. R. FRÉCHETTE.

21, RUE LA MONTAGNE, BASSE-VILLE

1858.

